

Publié le: 17-03-2008

La commission est en charge de la politique de l'emploi et de tous les aspects de la politique sociale tels que conditions de travail, sécurité sociale et protection sociale. Naturellement, parmi les prérogatives de cette commission on trouve les questions liées au Fonds social européen et à la libre circulation des travailleurs et des personnes retraitées. La commission est également compétente pour toutes les formes de discrimination au lieu de travail et sur le marché de l'emploi à l'exception de la discrimination fondée sur le sexe.